



Le Plessis-Pâté

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, le

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2027

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 25

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Laurence Camera, Cédric Ruffiot, Hélène Merienne, Pascal Gouzènes, Sonia Fizelle, Claude Bourges, Patrick Wunderle, Pascale Campin, Mickael Freau Gigan, Céline Lefranc, Vincent Boudry, Pascale Roquesalane, Cristina Coelho, Aurélien Ques, Joëlle Andrianarijaona, Cédric Tartar, Anne Lanfranchi, Bruno Dijon, Christelle Rodrigues, Jimmy Martin

Absents ayant donné pouvoir : Cécile Echelard à Sonia Fizelle, Eloïse Suard à Sylvain Tanguy

Absents : Sylvain d'Amico, Loïc Le Quillec

Mme Pascale Campin a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 34/2026

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE A « SYSTEMATIC PARIS REGION »

Rapporteur : Sylvain TANGUY

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT les pôles de compétitivité, institués en 2004, ont vocation à soutenir l'innovation, à favoriser le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants, à accompagner le développement et la croissance de leurs entreprises membres grâce notamment à la valorisation et à la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche,

CONSIDERANT que les pôles de compétitivité sont des moteurs de croissance et d'emplois,

CONSIDERANT que Systematic Paris-Région, pôle européen des deep-tech (innovations de rupture), a d'ores et déjà installé dans des bureaux du bâtiment Modul'Air sur La Base qui accueille le siège de plusieurs entreprises de la filière drone,

CONSIDERANT l'adhésion de la commune établie par délibération le 18 décembre 2023,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au conseil d'administration du Pôle de compétitivité « Systematic Paris Région »,

CONSIDERANT que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel de candidatures

Sont candidats

Titulaire : Monsieur Sylvain Tanguy

Suppléant : Monsieur Cédric Tartar

Il n'y a pas d'autre candidature,

M. le Maire donne lecture des résultats :

EST ELU : Monsieur Sylvain Tanguy délégué titulaire pour représenter la ville au Pôle de compétitivité « Systematic Paris Région ».

EST ELU : Monsieur Cédric Tartar délégué suppléant pour représenter la ville au Pôle de compétitivité « Systematic Paris Région ».

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. *** La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance : Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité : Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY

